

Règlement technique

La caisse à savon est un véhicule possédant 3 ou 4 roues, un système de direction, des freins et avec au moins 2 cotés fermés.

La fabrication doit être artisanale (bois, fer, alu). Les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants. Pour autant, il faut veiller à ce que la caisse à savon ne présente pas de danger pour l'équipage et les spectateurs.

Les caisses à savon peuvent être mono ou biplace, vous pouvez donc participer seul ou à deux.

En résumé, voici les données de construction : Elle doit comporter :

- 3 ou 4 roues
 - Des freins efficaces (commandés par sabot direct sur pneus, freins de vélo, disque ou tambour. Les freins doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur 2 roues au minimum).
 - Un volant (pour la direction, seul un équipement de type volant est autorisé, à l'exception de tout guidon, gouvernail ou autre moyen que l'imagination de chacun pourrait créer).
 - Les dimensions seront de 2.60 m de long maximum et de 1.70 m de large maximum, d'une hauteur n'excédant pas deux mètres et d'un poids maximal de 80 kg.
 - D'être fermé avec au moins deux cotés.
 - Deux points d'attache boulonnés ou soudés seront à prévoir à l'avant et à l'arrière afin de pouvoir remorquer celle-ci. Diamètre intérieur de 2.5 cm minimum. Obligatoire ! Prévoir une élingue de 1,5 m minimum avec deux mousquetons ou crochets pour le remorquage.
 - La caisse à savon doit pouvoir être déplacée par deux personnes.
 - Le plancher doit être fermé et le siège conducteur doit être au plus près du châssis.
 - Elle ne doit comporter aucun équipement en verre ni être constituée avec des matériaux qui pourraient être dangereux pour le pilote ou les spectateurs.
- Sa conception doit permettre au pilote d'évacuer facilement le véhicule.

Sécurité

Elle doit fonctionner uniquement par gravité (ou attraction) terrestre et ne doit comporter aucun moteur, quelle que soit la technologie employée, quel que soit le carburant ou l'alimentation utilisée.

La présence de publicités sur le véhicule ou sur les vêtements est autorisée à l'exception de toute boisson alcoolisée, de tabac ou cigarettes.

Le parcours est balisé par de barrières, de bottes de pailles, de pneus...

Les commissaires de courses sont disposés dans les endroits stratégiques en liaison radio permanente avec les organisateurs. Les engagés doivent respecter le circuit et

s'engagent à ne pas modifier, ni mettre des marques au sol. La descente se fait sur circuit totalement fermé à la circulation.

Durant les courses, les pilotes devront respecter les instructions des commissaires de sécurité situés sur le parcours.

Ceux-ci disposeront de drapeaux : Un drapeau jaune indiquant que la course est neutralisée, les véhicules doivent alors impérativement s'arrêter et obéir aux instructions du commissaire. Si le véhicule arrêté n'est pas la cause de la neutralisation de la course, il sera autorisé à refaire sa course.

Le drapeau bleu signalera que la piste est libre de tout danger.

Sécurité des personnes

Un casque est obligatoire (casque moto préconisé) mais un casque de ski ou de roller est autorisé. Les casques de vélo ne sont pas autorisés. Le port de gants est obligatoire (pas de gants de cyclistes ou autres qui ne protègent pas les doigts), pantalon obligatoire, haut à manches longues obligatoire, chaussures fermées obligatoires. L'équipement devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace. Le port de genouillères et de coudières est fortement conseillé.

La position dans la caisse à savon doit être assise, et la conception de celle-ci doit permettre au pilote de quitter facilement le véhicule.

Une homologation des caisses à savon et la vérification de l'équipement des personnes seront faites par les commissaires de course. En cas de non-respect des consignes, vous ne pourrez pas participer

Attention : Le port du casque, des gants et des vêtements de course est également obligatoire pendant les remontées.

Responsabilité

Âge requis minimum : 12 ans

Chaque membre d'équipage doit être couvert par sa propre assurance responsabilité civile. Les personnes mineures sont sous la responsabilité de leur tuteur légal pouvant justifier de l'autorité parentale. Le tuteur légal, au même titre que son enfant, devra apposer la mention « lu et approuvé » sur le bulletin d'inscription et le signer.

L'organisation (Le Comité des Fêtes de Chabanon) décline toute responsabilité en cas de vol, d'incidents, d'accidents ou de tout dommage matériel ou corporel subi par les participants ou causés à des tiers.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de quelconque accident survenu aux participants ou à des tiers. Ainsi, nous vous demanderons un justificatif d'assurance ainsi qu'une décharge nous concernant.

Tout concurrent s'oppose à porter plainte ou à demander réparation si son véhicule subit des dommages causés par autrui lors de la descente.

Et réciproquement, tout concurrent s'oppose à causer volontairement des dommages à un concurrent lors de la course dans le but de terminer premier.

Déroulement de la descente.

Le 10 JUIN au départ des Clots,

L'homologation des véhicules et des pilotes à partir de 8h.

Essais libres de 9h à 12h

Pause-déjeuner de 12h à 13h30

Départ des descentes à 14h jusqu'à 17h.

Aucun chronométrage ne sera effectué

Plusieurs passages seront possibles.

Suivi de la remise des prix.

Un jury sera composé d'au moins 4 personnes.

L'âge minimum est : de 12 à 99 ans inclus.

Il y aura 2 catégories de véhicules, les monoplace et les biplaces. Et seront récompensés les caisses à savon les plus originales, rigolotes, ou retraçant la folie et l'imagination de leurs constructeurs !!!!!

Ainsi que la mise en scène et les déguisements autour du thème que le constructeur aura choisi.

Le départ peut être lancé par un commissaire, une zone de lancement sera marquée au sol au départ des Clots, et l'arrivée se fera devant le téléskis des Clots

L'unique énergie admise est l'énergie gravitationnelle (force de la descente),